



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01
Réunion du 15 Septembre 2022

Président : M. ERÉTÉO

Présent(s) : MME. Nathalie BOUCHET – MM. Denis RICCI – Claude CONTI – Olivier PACE

Ouverture de la séance

- Compte rendu de la réunion plénière de la CRTIS qui s'est déroulée au District du Grand Vaucluse à laquelle ont assisté, MM. Denis Ricci et Marc Erétéo le 30 avril 2022

Le thème principal était l'évolution des documents et la méthodologie pour la constitution des dossiers de demande de classements (imprimés + rapport de visites). Utilisation des tablettes numériques.

- Compte rendu du séminaire organisé par la CFTIS à Montpellier auquel ont assisté Mme. Nathalie Bouchet et M. Marc Erétéo le 23 juin 2022
Le thème était la migration de la base de données Foot 2000 vers Stadium et interface d'administration et dématérialisation des demandes de classement.

- Communication Municipalités :

Vence projet éclairage

Saint-André de la Roche projet éclairage

Le Cannet Rocheville projet terrain = éclairage

Valbonne travaux Bouillides terminés

La Trinité remplacement des butts programmé

- Feuille de route des contrôles d'installations et éclairages jusqu'à fin décembre

Répartition des installations et des éclairages à contrôler avant la fin de l'année entre les membres de la commission

La séance est levée à 19h00

Le Président de séance :
M. Marc ERÉTÉO

La Secrétaire de Séance :
Mme. Nathalie BOUCHET